CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra discontinuer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de cinquante lignes pour la première insertion et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DES PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel le ligne de Paquebots, composés des navires suivans, vient d'être établie. Les departs seront comme suit:

Navire LOUISVILLE, capitaine PARKER,

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	25 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine RATHBONE,

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 decembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire NATCHEZ, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 decembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine PAGE.

De la N.-Orléans	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 decembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élegance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

☞ Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés,) durant la saison, savoir:

Le navire TENNESSEE, capitaine G FOWLER, devant partir le 8 juin.

Le navire ALABAMA, capitaine GREENLEAF, devant partir le 22 juin.

Le navire KENTUCKY, capitaine E. S. DENNIS, devant partir le 8 juillet.

Le navire ILLINOIS, capitaine R. WATERMAN, devant partir le 22 juillet.

Le navire TALMA, capitain T. BUNKER, devant partir le 8 août.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frét ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES,

7 avril 2m rue du Camp, no. 9.

Le soussigné, *propriétaire en seul* du shop vendu à NEW-ORLEANS, par l'acquisition qu'il en a faite le 7 du courant, à la Bourse, par le ministère du shériff, a l'honneur de prévenir MM. les habitans et négocians, et le public en général, qu'il se chargera de toute espèce de fret qui pourrait lui être confié, aux prix les plus modérés, promettant d'être exact et ponctuel dans ses voyages et dans les remises du dit fret. Sa demeure est rue Madison, entre Conde et Levée.

19 mai—3,2ps ROSEMOND FORSTALL.

PASSAGE POUR NANTES ET BORDEAUX.

Le navire ZILIA, capitaine E. BERGEY, ayant tout son fret engagé, partira pour ces deux ports, vers le commencement du mois prochain, allant premièrement à Nantes et de là à Bordeaux, et prendra des passagers pour ces deux villes. Ce bâtiment ayant une belle dunette, offre aux passagers toutes les commodités possibles; ils peuvent aussi compter sur les soins et attentions de MM. Dellingham et Berger, dans la traversée. S'adresser à bord, à James Dellingham, ou en ville, à

18 mai—8 J. & L. GARNIER.

A FRETER.

Le navire de première classe TUSCANY, capt. MATHEW, du port de 300 tonneaux et prêt à prendre du fret, s'adresser à

17 mai LINCOLN & GREEN.

POUR LIVERPOOL,

Le navire AL. doublé et chevillé en cuivre, EMILIE, capitaine A. O. BAKER, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à

12 mai J. OGDEN & Co. rue du Canal, No. 59.

POUR NEW-YORK.

Le brick fin voilier, doublé en cuivre, ASPASIA, capitaine HODGES, n'a besoin que d'un léger fret pour compléter son chargement.—S'adresser pour frét ou passage, au capitaine à bord, ou à

10 mai J. W. ZACHARIE & CO.

POUR BOSTON,

Le brick ELVIRA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. GRACE, partira sous peu. Pour le fret ou passage, s'adresser à bord, en face du poteau No. 73, ou à

10 mai WM. G. HEWES.

POUR PHILADELPHIE,

Le brick fin voiler COMMERCE, capitaine SNOW, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au-dessous de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT.

7 mai rue de la Douane, No 68.

On a besoin d'un navire pour prendre 500 à 700 balles de coton et les porter à Portsmouth. Ce fret serait donné également à un batiment qui serait maintenant en charge pour un de ces ports; s'adresser à THEOD. NICOLET & Co.

7 mai

A VENDRE OU A FRETER.

Le sloop SIGNAL, capt. E. Griffin, pouvant porter 600 barils. S'adresser au capitaine à bord, ou à THAYER, HURD & CO.

4 mai rue des Magasins.

LES soussignés ayant acheté LE FOND DE BOULANGERIE de M. L. M. MALLEIR, prévinrent le public et leurs amis, qu'ils continuent le même genre d'affaires. Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres, continueront à trouver dans le dit établissement, toutes qualités de Biscuits, tels que Biscuits français, Biscuits de bord pour la chambre, et pour matelots, Pains et Biscuits au beurre, ainsi que des Croquants connus sous le nom de *Boston Crackers*.

D'AQUIN FRÈRES & GREGOIRE.

2 mai 1m

VENTES PAR LE SHERIF.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI 9 du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse, quatre TERRAINS situés face à la rue Jackson, faubourg La Fayette, à environ deux lieues de la levée, et presqu'en face de l'Asyle des Orphelins. Ces terrains ont chacun environ 300 pieds de face à la rue Jackson, sur 128 de profondeur. Ils sont très-élevés et nivelés, faisant partie de l'ancien jardin de M. Ramseau, et sont situés dans un beau quartier. On remira le tout ensemble.

Conditions: L'acquéreur devra se charger du paiement de deux billets, un de $390, dû le 31 janv. 1833 et l'autre le 31 janv. 1834; de $410; le reste payable un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2 juin

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 12 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, *un superbe TERRAIN et les BATISses qui s'y trouvent*, faisant face à Tyndi, entre les rues Delord et des Nafades, mesurant environ 61 pieds de face, sur 90 pieds 2 pouces d'un côté, et 168 pieds de l'autre, et 139 pieds 6 pouces de l'autre. Il y a dessus une Maison à étage, de 4 appartemens; une édifice en bois, à étage, sur fondation en brique. Le haut sert de cuisine et magasin, et le bas sert de chambres à domestiques; il y a une écurie, remise, puits &c. Le plan est déposé à la Bourse.

Aussi, deux beaux *ESCLAVES*, savoir: Hetty, âgée d'environ 36 ans, excellente cuisinière pour une pension, elle est un peu blanchisseuse et repasseuse; sujet fidèle, et depuis 6 ans dans le pays; on la vend librement garantie. Matilda, d'environ 24 ans, excellente blanchisseuse et repasseuse, un peu cuisinière, avec son enfant de 2 ans et demie, garanties.

Conditions: pour le terrain, un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans; pour l'esclave, moitié comptant, et le reste à 6 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 2 juin

PAR ISAAC L. M'COY.

LE jeudi 7 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse, une MAISON et un Terrain de prix, situés à l'encoignure du carré du Marché et de la rue de son nom, au faubourg de l'Annonciation. Le terrain a 47 pieds 11 pouces de face au carré du Marché, sur 95 pieds 11 pouces à la seconde rue; avec la maison qui s'y trouve.

Aussi, un TERRAIN situé rue Jackson, faubourg La Fayette, ayant 60 pieds de face sur 120 de profondeur.

Aussi, 20 SUPERBES ESCLAVES de prix, appartenant au chantier de bois de M. Edw. Duplessis. Ils sont tous robustes et en bonne santé, accoutumés aux travaux des chantiers, bons sujets et garantis.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant A. Mazureau, not. pub, aux frais des acquéreurs. 1er. juin

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 7 juin prochain, à midi, à la Bourse, il sera vendu, l'esclave nommée Charlotte, mulâtresse de 26 ans, excellente domestique, blanchisseuse et repasseuse; elle sait un peu coudre, et est très-intelligente. Elle est depuis 5 ans dans le pays, et parle anglais et français; on la vend garantie.

L'esclave Buck, âgé d'environ 22 ans, robuste et d'une belle stature; il est dans cette ville depuis deux ans et demi; il a travaillé dans une briqueterie, à bord des bâteaux-à-vapeur, et a conduit un dray. Cet esclave est pleinement garanti, ne s'étant absenté que quelques fois.

L'esclave Chance, âgé de 37 ans, depuis 2 ans et demi dans l'Etat; il est accoutumé aux travaux d'une habitation, et conduit maintenant un dray. On ne vendit que les titres.

Conditions: Neuf mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Boswell, aux frais des acquéreurs. 31 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu, lundi, 4 juin, à 5 heures de l'après-midi, à la presse-à-coton de MM. P. & W. Debuys, rue Gravier, environ 200 balles de COTON du Tennessee, en partie endommagées, vendues pour compte de qui il appartiendra. Les conditions seront connues au moment de la vente. 31 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

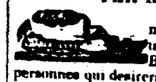

Il sera vendu, samedi, 2 juin, à midi, à la Bourse, pour du comptant, la huitième partie indivise du Bateau de remorque SHARK. Les personnes qui desireraient en faire l'acquisition pourront avoir des informations sur les dividendes &c. en s'adressant à MM. Foster & Hutton, agents. La vente se fera sans réserve, attendu que le propriétaire doit quitter l'Etat.

La vente aura lieu au comptant, mais l'acquéreur pourra obtenir 6 mois de crédit, en payant 6 pr. cent d'intérêt et en fournissant des billets endossés à satisfaction. L'acte de vente sera passé en l'étude de G. R. Stringer, aux frais de l'acquéreur. 30 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

TERRAIN DE LA RUE DU CANAL.

Mercredi, 6 juin, il sera vendu à midi, à la Bourse, le superbe Terrain formant l'encoignure des rues Philippe et du Canal, le premier au-dessous de l'Ile et qui doivent être érigés la maison d'Etat, les cours &c. Il a 34 pieds 8 pouces, mesure française, sur la rue Philippe. Il s'y trouve une maison en bois, à deux étages, ayant 3 appartemens; il y a une cuisine, un puits, une citerne, des banquettes &c.; on loue la maison à raison de $1020 par an.

Les titres sont excellens, et libres de réclamations. Conditions: $5000 comptant, et le reste à 1 et 2 ans, en billets sans endossemens, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente sera passé en l'étude de G. R. Stringer, aux frais de l'acquereur. 30 mai

PAR ISAAC L. M'COY.

JEUDI, 7 juin, il sera vendu à la bourse, à midi, les esclaves suivants, savoir: *Elizabeth*, âgée de 18 ans, cuisinière ordinaire, blanchisseuse, couturière et bonne domestique de maison; —*Winny*, âgé d'environ 16 ans, bon domestique de maison; —*Lucinda* et *Peggy* âgées toutes deux de 14 ans, domestiques de maison, pleinement guaranties.—Conditions: 4 mois—29 mai.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES,

IIME. CLASSE DE 1832.

Le tirage aura lieu le Samedi 9 juin.

GROS LOT

10000 PIASTRES.

1 LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1 " "	1,500	1,500
1 " "	1,000	1,000
1 " "	800	800
1 " "	623	623
6 " "	500	3,000
6 " "	300	1,800
6 " "	200	1,200
156 " "	50	7,800
156 " "	20	3,180
624 " "	8	4,992
7800 " "	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLET ENTIER..... $ 4

DEMI BILLET..... 2

QUART DE BILLET..... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.

2 juin J. B. FAGET, *Directeur*.

EXHIBITION

D'ouvrages en Verre,

Au-dessus du magasin d'horlogerie et de bijouterie de M. MUH, rue de Chartres, No. 115.

Cette exhibition sera fermée dans le courant de ce mois.

M. FINN présente ses remercîmens sincères aux habitants de la N. Orléans, pour le patronage libéral qu'il en a reçu, et il prend la liberté de leur annoncer que son *exhibition d'ouvrages en verre, en miniature*, sera fermée au commencement du mois prochain. Il offre à vendre une grande quantité d'ornemens de verre de couleur et d'émail, tels que navires, voitures, vases, paniers, ballons, quadrupèdes, et une infinité d'autres spécimens qu'il serait trop long de détailler dans un avis.

Prix d'entrée—50 cents; enfans moitié prix. La porte est ouverte depuis 10 heures du matin jusqu'à 9 du soir 31 mai

SUCRE du pays, de première qualité, à vendre par

9 mai J. MAGER.

JAMBONS.—40 jambons envelopés, préparés expressément pour l'usage des familles, à vendre par

2 mai STETSON & AVERY, rue du Camp.

SEL D'EPSOM & JUS DE CITRON.—50 barriques Sel d'Epsom, et 10 barriques Jus de citron, à vendre par

27 avril JAS. S. SHAW.

VENTES PAR LE SHERIF.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Lundi, 4 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente au domicile de feu Marguerite Patural, décédée épouse de Louis Colrat, au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues Casa Calvo et des Grands Hommes, les Effets mobiliers appartenant à la succession de la défunte.

Conditions: comptant. Par ordre de la cour.

24 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Jeudi, 21 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la bourse, pour le compte de la succession de Ve. Jean Marie Henry, une négresse nommée Henriette, âgée de 60 ans; un TERRAIN, situé sur le chemin du Bayou entre les rues Trême et des Marais ayant 50 pieds de face sur 210 pieds de profondeur et un terrain étendu au précédent et ayant les mêmes dimensions.

Conditions: 1/3 comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par comptes, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.

19 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 19 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Auguste Doucet:

Un Terrain situé au fauxbourg Marigny, rue de la Levée, entre les rues Mandeville et d'Espagne, ayant 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions: Un cinquième comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets par comptes, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé par T. Seghers, notaire, aux frais de l'acquéreur. 17 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feue Euphémie Masnateau, ci-devant veuve Crevon, et décédée épouse Jean Baptiste Lacour; une NEGRESSE nommée Pauline, âgée d'environ quinze ans; un TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face, sur 150 de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent.

Conditions: Le terrain et les édifices, un cinquième comptant et le reste en quatre termes égaux, à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de credit, en billets par coupons, endossés à satisfaction, hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; l'esclave, un tiers comptant, et le reste à six mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Register,

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers. not. pub., aux frais des acquereurs. 11 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par la Register des Testamens.*—Mardi, 12 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de Jean Baptiste Groanx, et des mineurs Jean François et Zelmaïde Groanx; UNE NEGRESSE nommée Hélène, âgée d'environ 36 ans.

Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub., aux frais de l'acquereur. 11 mai

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Vendredi, 8 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants appartenant à la succession de feu Peter Hebert, savoir: *Louis*, nègre âgé de 28 ans; *Dick*, mulâtre âgé de 40 ans, boulanger; *Major*, nègre âgé de 45 ans; *Henry*, mulâtre âgé de 12 ans; *Hannah*, negresse de 12 ans et *Mary*, negresse âgée de 45 ans, ayant un nâcre.—Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.—Par ordre de la cour,

8 mai, M. BLACHE, Reg. des Testaments.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour le compte de la succession de feu Henry Hogont, alias Jean Hart, h. c. l., un TERRAIN situé rue Bourgogne, entre les rues St. Philippe et Dumaine, ayant 41 pieds de face sur 9 pieds 6 pouces de profondeur, avec les édifices construits; deux LOTS DE TERRE contigus, situés rue St-Philippe, entre les rues Villeré et Robertson, ayant chacun 30 pieds de face sur 120 de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent; un TERRAIN de forme irrégulière, situé rue des Ursulines, entre les rues Robertson et Claiborne, ayant 40 pieds 7 pouces de face, 100 pieds de profondeur sur une ligne, 175 pieds 8 pouces et un quart sur l'autre ligne, et 5 pieds 2 pouces et un tiers de large, sur la ligne du fond, et designé par le No. 17.

Une négresse nommée SUZON, âgée de 80 ans.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 6, 12, 18 et 20 mois, en billets par coupons, endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passes pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 4 mai

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Register des Testamens.*—Mardi, 5 juin 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de Jeanne Elizabeth Reynal, veuve Préval, décédée, savoir: DIANE, négresse africaine, âgée d'environ 46 ans, domestique; SOPHIE, mulâtresse américaine, âgée d'environ 22 ans avec son fils BILLY, âgé de 4 ans; DIQUENE, négresse créole de St. Domingue, âgée de 50 ans, adonné, à la boisson; CATHARINE, negresse créole de St. Domingue, âgée de 38 ans, maladive et mauvais sujet.

Conditions: en tout mars 1833, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque speciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.

2 mai MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Daniel C. Hutchkiss a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu A. T. Penniman, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

1er. juin MARTIN BLACHE, register.

COUR DES PREUVES—Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire de feu *Jean Elliot*, ne serait point homologué.—Par ordre de la Cour.

28 mai. MARTIN BLACHE, *Reg. des Test.*

COUR DES PREUVES.—Avis est donné par le présent aux créanciers de la succession de feu Wm. D. Jolley, ou à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par les exécuteurs testamentaires du dit défunt, ne serait point homologué et les dits exécuteurs déchargés de leurs fonctions.

Par ordre de la cour.

23 mai MARTIN BLACHE, *register.*

COUR DES PREUVES.—Avis est donné à tous ceux que cela peut concerner, les raisons pour lesquelles James Puech ne serait pas nommé curateur de l'héritière absente Céleste Deynaut, en remplacement de M. Joseph Pilié, qui s'est désisté de sa demande.

Par ordre de la cour.

22 mai MARTIN BLACHE, register.

AVIS.—Le soussigné, informe le public qu'il vient d'ouvrir un CAFÉ sur le Chemin-à-coutisse, où il tiendra toute espèce de Liqueurs de premières qualités. Il saisit également cette occasion pour inviter le public au TIR-AU-PISTOLET, qui aura lieu tous les jours, à commencer du 16 du présent mois. Ce tir est arrangé à l'instar de celui de PAGE, de Paris, et aucun accident ne peut arriver même à ceux qui se trouveraient près du but.

17 avril—a PARADOL

UNE récompense de vingt-cinq piastres sera donnée à celui qui pourra donner des renseignemens sur la personne de *François Fidel Landwing*, né à Zug (Suisse) dans l'année 1784. Parti de Bordeaux il est arrivé à New-York le 30 avril 1816, il se rendit de là à Philadelphie, et, en octobre 1816, à *Easton* (Pennsylvanie.) L'année suivante, il fut à Pittsburgh, et ensuite, par la voie de l'Ohio, à la Nlle.-Orléans, où il arriva dans l'automne de 1817. La dernière lettre que son père a reçue de lui est datée de cette dernière ville, le 17 septembre 1817; il parlait alors d'aller dans la Colombie.

La récompense ci-dessus est offerte à celui qui pourrait fournir des renseignemens sur le sort actuel de M. Landwing, et dans le cas où il serait mort, pour un certificat authentique de son décès. S'adresser à

CH. NICOLET & CO., *à la N. Orléans*, COTTEREL H. BARBEY & Co. *à New-York.*

24 mai—1m

VENTES PAR LE MARSHAL.

Carrière & Berdusat vs. A. G. Worthington.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 13 juin, à 5 heures, sur les lieux, rue Gravier, entre celles des Magasins et Tchoupitoulas, tous les *matériaux d'imprimerie*, consistant en caractères, rangs, galées, composteurs, et une presse patentée, numérotée 190, et formant un établissement complet pour une gazette; saisis dans l'affaire ci-dessus.

31 mai L. DAUNOY, marshal.

Desforge vs. By. Larche.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. W. Griffin, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 9 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un cheval baie, saisi dans l'affaire ci-dessus.

31 mai L. DAUNOY, marshal.

P. Pudjon vs. D. Kokernott & Bros.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 11 juin, à 5 heures, au coin des rues St. Louis et de la Levée, une quantité de Marchandises sèches, saisies dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

30 mai marshal.

L. C. Hutchinson vs. Mlle. Lafille.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 12 juin, au Principal, à 5 heures, une table d'acajou, saisie dans l'affaire ci-dessus.

30 mai L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi, 6 juin, à 5 heures, au Principal, les articles suivants: 3 *ballots de fanix*, marques 11 et C; 3 sacs de chaînes, marqué 1707 IGI; une caisse de savon marquée HD; une enclume, un baril de clous, 34 quarteaux de vin, marqués SC, saisis à la poursuite de Barrow Adams.

26 mai L. DAUNOY, marshal.

Le Mâtre, Aldermen &c. vs. S. Green et Short.

EN vertu de deux *writs de fieri facias* à moi adressés par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 5 juin, à midi, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un cheval blanc, saisi dans l'affaire ci dessus.

20 mai L. DAUNOY, marshal.

R. Colwell vs. le bateau-à-vapeur Kelly-Clover et ses propriétaires

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi, 26 juin, à midi, au café de Hewlett, le BATEAU A VAPEUR KELLY-CLOVER, avec ses agrès, appareaux et ameublemens; saisi dans l'affaire ci dessus.

25 mai L. DAUNOY, marshal.

Chs. Lamond vs. Whitman, h. & c. l.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à midi, à l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un Cheval et un Dray, saisis dans l'affaire ci-dessus.

25 mai L. DAUNOY, Marshal.

Les Maire, les Aldermen &c. vs. F. Bellmare et Charrier.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. Gal. Preval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, lundi, 4 juin, à 5 heures, au Principal, divers articles de commestibles, saisis dans l'affaire ci dessus.

25 mai L. DAUNOY, marshal.

AVIS.—Attendu que Fernando Tricou s'est adressé à moi pour l'annulation d'une hypothèque spéciale de la somme de mille piastres, donnée par lui le 28me. jour d'avril 1827, comme sheriff de la paroisse de St. Bernard, sur un terrain situé rue Dauphine, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant trente pieds de face sur cent-cinquante de profondeur;

Avis est donné par le present à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secretaire d'Etat, quatre-vingt dix jours après la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas cancellée, levée et annulée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle.-Orléans, le 21ème. jour de mai de l'année 1832, et le 56e. de l'Independance des Etats Unis.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,

THOS. F. M'CALEB, *Sec. d Etat.* 23 mai—3t

LE soussigné a l'honneur d'informer & publie qu'il vient d'ouvrir son bureau, rue de la Levee, No. 77, entre celles Toulouse et St. Louis, et que le genre d'affaires qu'il y fait est celui de MARCHAND-COMMISSIONNAIRE.

Il remplira avec zèle et promptitude, tous les ordres et demandes qui lui seront adressés, et fera tous ses efforts pour mériter la confiance dont on voudrait bien l'honorer.

18 mai MEDELICE THOMAS.

EN debarquement du navire *Amable Marie*, Vin de *Montferrand* en barriques; en magasin, Vin vieux de St. Estèphe, dans le pays depuis plus d'un an; Champagne mousseux; Habillemens pour nègres.

21 mai—3 J. M. FORTIER.

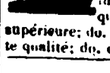

A VENDRE, par J. B. LAPORTE, 12 demi barriques vin blanc haut Sauterne de l'année 1825, qualité supérieure, importe par le navire Zilia. Vin en barriques Château, Margaux de 1825, qualité supérieure; do. de Montferrant, Médoc, de 1827, excellente qualité; do. de 1829. 17 mai—4.

Le soussigné offre à vendre une Boiserie de Pharmacie, avec 140 tiroirs plaqués en acajou et poignées en cristal; chaque tiroir est etiquete en lettres noires sur un fond en or. De plus, un assortiment complet de Médicamens. Le tout sera vendu des prix et conditions avantageux, en se présentant sous le plus bref délai.

Il offre également à vendre, deux bailles de Sangsues choisies, en debarquement du navire Aimable-Marie, de Bordeaux.

17 mai FORESTIER.

HUILE de Palmachristi, &c.—10 barils Huile de Palmachristi, 11 do. Pois blancs, 27 Peaux d'ours et 3 barils Cire, en magasin, à vendre par

17 mai GRAY, DURRIVE & Co. rue de la Nouvelle levee No. 38.

LES soussignes offrent à vendre le chargement de la barque Aimable Marie, de Bordeaux, maintenant en dechargement en face de la rue Conti, savoir:

20 pipes Eau-de-vie de Cognac, marque de Dupuy & Co.; 20 demi-pipes dito, dito, dito.

10 demi-pipes vieil Eau-de-vie de Champagne,

75 barils Vinaigre de vin blanc,

50 barriques Medoc de Montferand, 50 do. Médoc de Pauillac, 90 do. Médoc, 80 do. St. Estèphe.

25 barriques St. Emilion et Médoc de Margaux,

50 barils Vin blanc, de Graves et de Barsac,

2000 caisses Vins de Médoc, St. Estèphe et Pauillac,

120 do. Vins de Lavoile, Latour et Lafitte, par 24 demi-bouteilles,

50 paniers Champagne blanc, mousseux,

100 damejeanes Lentilles et Millet,

100 do. Amandes, 50 grosses Encriers de liège, &c.

Le tout ayant droit au debenture.

16 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118

DR. RAMON VIONNET, medecin-chirurgien, ayant etudié à l'Ecole de Médecine de Barcelone, vient d'arriver en cette ville, et offre ses services au public, dans sa profession. Sa demeure est rue Bienville, No. 25, entre Chartres et Levée.

15 mai—12

EL Doctor RAMON VIONNET, Medico y Cirujano, del Colegio de Barcelona, acaba de llegar en esta ciudad y ofrece sus servicios a este respetable público. Vive en la calle de Bienville, No. 25, entrada por la Levée. 15 de mayo

SUCRE ET MELASSE.—30 boucauts sucre des Attakapas, de première qualité; 12 boucauts melasse, en débarquement du bateau-à-vapeur Victory, à vendre par FOSTER & HUTTON,

12 mai rue du Canal, No. 77.

SOIE A COUDRE, &c.—4 caisses Bas de soie patentes, qualite supérieure; 2 do. do. brochée; 8 caisses Soie à coudre, toutes couleurs, propres au marche mexicain et sujets à la remise des droits. A vendre par P. E. & O. SORBÉ,

15 mai rue Royale, No. 118.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du brick Commodore Barry,

4 caisses Bouchons de Bordeaux,

3 dito Serrures françaises assorties,

2 balles Couvertes de coton grande largeur, 1ère. ql.

200 Damejanes vuides, Bouteilles, &c.

15 mai P. E. & O. SORBÉ, rue Royale, No. 118

50 boucauts SUCRE, en débarquement du bateau-à-vapeur Vermillon, à vendre par

20 avril DUCROS & MORPHY.

AVIS.—Le soussignés viennent de recevoir par le navire paquebot Warsaw, de New-York, 190 tambours figués de Smyrne, très-fraiches.

Ils ont également reçu par le Bolivar, du Havre, quelques Fromages de Roquefort: et par un arrivage récent de Marseille, 20 caisses saucissons d'Arles, 1re qualité.

En magasin—150 caisses raisins, saucissons de Lyon, sardines à l'huile et au beurre de Nantes et de l'Orient; Kirchwasser de la forêt noire, Maraskino de Zara, Guignolet, Ratafia de cerises; un assortiment de coques grandes et moyennes; graines pour les oiseaux, et généralement tout objet à rapport à la epicerie.

25 mai CLAPIER & MICOUD.

A VENDRE par le soussigné, reçu par le navire la Zilia, capitaine Bergey:

Vin rouge de Médoc, 1ère. qual. en barriques,

Dito dito, qualité très-supérieure, do.

Dito dito, dito, en demi barriques,

Dito en caisses de 12 bouteilles, reçu par divers navires

Vin de Champagne en paniers de 1re bouteilles.

25 mai J. B. LABATUT.

CAFE.—19 boucauts et 15 tiercons Café de St. Yago, qualité supérieure, à vendre par

THAYER, HURD & Co.

25 mai rue des Magasins, No. 29.

TABAC de la Havane, de St. Yago et du Kentucky, confectionnés cigarreros, à vendre par

THAYER, HURD & Co.

25 mai rue des Magasins, No. 29.

Bureau de la Presse à coton à vapeur,
Nlle. Orléans, 21 mai 1832.

LES actionnaires de cette institution sont par le présent avertis que par une résolution du Bureau des Directeurs, le dixième paiement de la dixième partie du montant de leur souscription, devra être effectué dans trente jours de cette date, à la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Par ordre de la direction